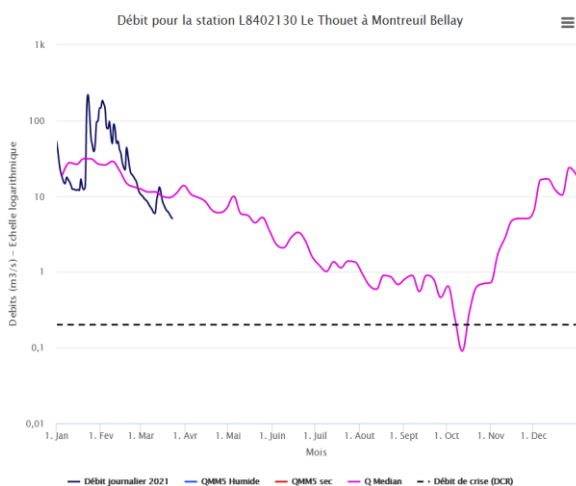




Bulletin d'étiage (source des données : eau-poitou-charente.org)

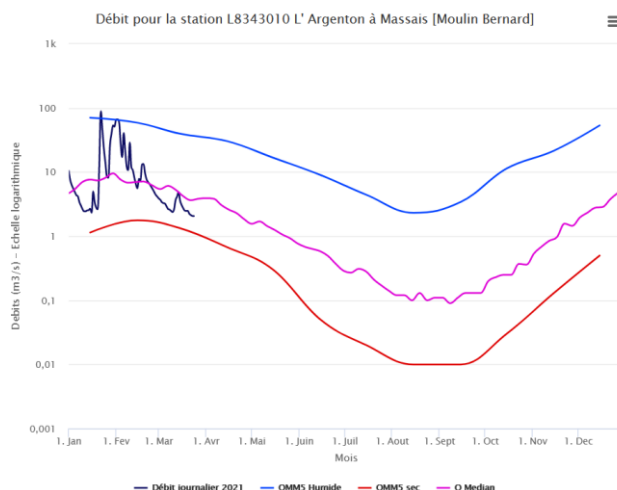
Valeurs mesurées le : 24/03/2020

Dernière valeur : 5.08 m³/s le 23/03/2021



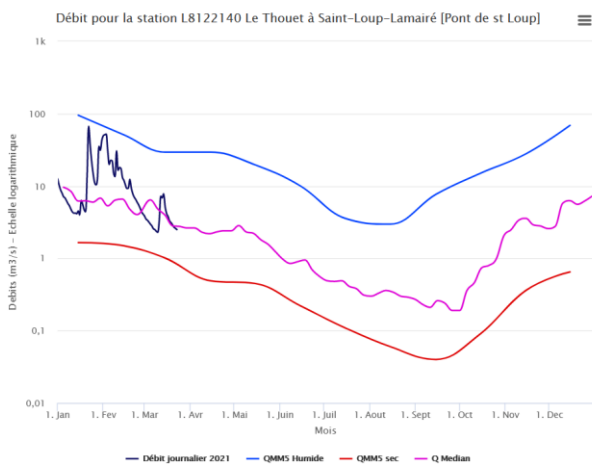
Sous Bassin Thouet Aval - Point Nodal du Bassin TTA

Dernière valeur : 2.06 m³/s le 24/03/2021



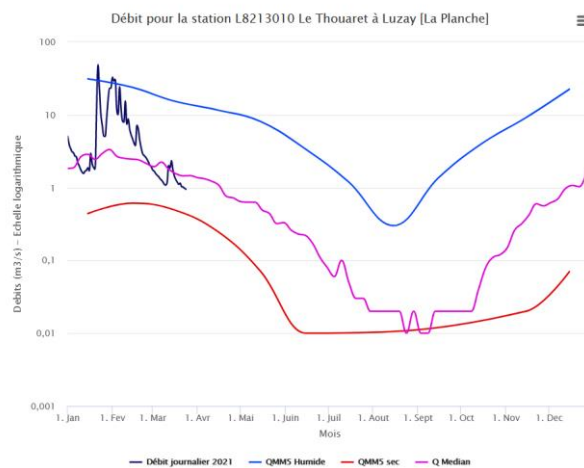
Sous Bassin Argenton

Dernière valeur : 2.5 m³/s le 23/03/2021



Sous Bassin du Thouet Amont

Dernière valeur : 0.95 m³/s le 24/03/2021



Sous Bassin du Thouaret



Inf'eau : point vigilance

Après une période hivernale pluvieuse et ceux jusqu'à début mars, les débits se sont maintenus à des valeurs proches de la Quinquennale humide sur tout le bassin. Avec l'absence de pluies significatives depuis maintenant 3 semaines couplée à la reprise printanière de la végétation, les débits ont amorcé leur baisse et se situent au niveau ou légèrement en dessous de la médiane.

Il faudra donc rester vigilant sur l'évolution de ces débits dans les jours et semaines à venir (qui s'annoncent plutôt sèches et douces), avec notamment des demandes en eaux de la végétation qui vont augmenter avec la reprise végétative.

Les températures vont progressivement augmenter ce week-end et jusqu'au mercredi, plus belle journée de la semaine, avec des températures douces (20°C l'après midi et 8 à 10°C le matin), dans un léger flux de Sud-Sud-Est. Le temps va par la suite progressivement se couvrir couplé d'une baisse sensible des températures pour le week-end prochain (gelée matinale possible), s'accompagnant d'un temps maussade, dans un flux de Nord-Nord-Est.

Info OUGC Thouet

Le PAR2021 a été présenté aux DDTs des deux départements. S'en suivra le passage dans les CODERST pour valider le plan de répartition, avant envoi des notifications individuelles par la suite. Celles-ci devraient donc arriver après le début de campagne 2021 (1^{er} Avril 2021).

Pour les relevés d'index, le relevé de début de campagne 2021 (1^{er} avril) approche. Le relevé sera ouvert sur le site internet de l'OUGC <https://www.ougcthouet.fr> à partir du 1^{er} Avril. **Si vous rencontrez des difficultés d'accès**, vous pouvez télécharger la fiche de relevé papier ([téléchargeable](#) sur le site de la CA79) ou contacter le 05 49 77 18 56.

RAPPEL : Le relevé d'index du 1^{er} Avril est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des types de prélèvements (Retenue, cours d'eau, forage, etc...).

Si vous avez des cultures spéciales éligibles à une dérogation en cas de franchissement du seuil de coupure, nous vous rappelons qu'une **demande préalable doit être faite de votre Chambre d'agriculture**. Cette [demande](#) est impérative pour pouvoir bénéficier de dérogation pendant la campagne.

Les cultures susceptibles de bénéficier d'une dérogation: Pépinières, Cultures arboricoles, Cultures ornementales, florales et horticoles, Cultures maraîchères, Cultures aromatiques et médicinales, Cultures fruitières, Cultures légumières, Trufficultures, Tabac, Broches de vignes.

Vous pouvez envoyer vos demandes par MAIL : ougcthouet@na.chambagri.fr

Pour consulter l'**arrêté cadre pluriannuelle** du 27 mai 2020, délimitant les zones d'alerte et les mesures de restrictions des usages de l'eau sur le bassin : cliquez [ICI](#)

Pour toutes demandes en lien avec l'OUGC, veuillez contacter directement **le service irrigation au 05 49 77 18 56**